

Déclaration de clientèle 2022-2023 – vendredi 30 septembre 2022

La déclaration de la clientèle au 30 septembre est une opération très importante qui confirme le financement alloué aux écoles en fonction de leur clientèle inscrite officiellement. La présence de votre enfant est essentielle le vendredi 30 septembre 2022.

Si toutefois son absence était inévitable, **vous devrez passer à l'école pour signer le document officiel de fréquentation pour l'année 2022-2023 dès son retour à l'école.**

Les retards – problématique importante

La ponctualité est une valeur importante et essentielle au bon fonctionnement dans notre société. L'école n'en est pas exempte.

Effets du retard d'un élève :

- Pour l'élève :
 - Il/elle manque le début de la routine quotidienne.
 - Il/elle ne vit pas une arrivée dans le calme.
 - Il/elle n'assiste pas aux consignes données par le ou la titulaire.
 - Il/elle doit rattraper son groupe ailleurs dans l'école lorsqu'il s'agit d'une période de spécialité.
- Pour la secrétaire :
 - Elle doit interrompre son travail pour accueillir l'élève. Lorsque les retards sont nombreux, cela engendre beaucoup d'interruptions.
 - Elle doit s'assurer que l'absence notée au système informatisé par l'enseignant.e soit corrigée pour un retard.
- Pour les TES :
 - Pour les élèves plus jeunes, la ou le TES doit interrompre une intervention auprès d'un autre élève pour accueillir l'élève en retard.
- Pour l'enseignant.e :
 - Il/elle doit interrompre les explications ou l'activité en cours pour accueillir l'élève et reprendre des consignes déjà données.

Aux parents :

- Nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte du secrétariat (porte 2) en cas de retard.

Nous vous demandons votre collaboration afin de voir au respect de l'heure d'arrivée dans la cour (7h40 le matin et 12h30 en après-midi) et le début des classes (7h50 le matin et 12h40 en après-midi).

Merci pour votre collaboration.



Info Parents 22-23

No 3, 27 septembre 2022

Surveillance sur la cour d'école

Nous vous rappelons que la surveillance sur la cour débute à **7h40 le matin** et **12h30 en après-midi**.

Avant 7h40 et 12h30, les éducatrices présentes sur la cour sont responsables des élèves inscrits au service de garde.

À compter de 7h40 et de 12h30, il s'agit d'une surveillance collective.

Nous vous demandons de respecter ces heures de début de surveillance collective. Autrement, les enfants qui arrivent viennent se mêler aux élèves du service de garde.

Les surveillantes de cour ont la consigne de fermer les portes au son de la cloche de 7h50 et 12h40. Les élèves en retard doivent entrer par la porte 2 (secrétariat).

Élection des membres du conseil d'établissement 2022-2023

Nous avons eu une belle participation des parents lors de l'assemblée générale annuelle des parents pour l'année scolaire 2022-2023 qui a eu lieu le 7 septembre dernier. Les postes vacants au conseil d'établissement ont été comblés. Vous trouverez dans le tableau la composition pour les membres parents.

	NOM/PRÉNOM	FIN DU MANDAT	GROUPE REPRÉSENTÉ	Adresse courriel
Poste No 1	Nicolas Villeneuve	Septembre 2023	parent	villeneuve_nicolas@hotmail.com
Poste no 2	Mélanie Gagnon	Septembre 2023	parent	Melaniegagnon83@gmail.com
Poste no 3	Francis Jacques	Septembre 2023	parent	francisjacques025@hotmail.com
Poste no 4	Julie Létourneau	Septembre 2024	parent	julie_let@hotmail.com
Poste no 5	Marie-Pier Ouellet	Septembre 2024	parent	mpierouellet@gmail.com
Parent substitut	Maude Caron		Parent	maudecaron.9@gmail.com

Dates importantes

Vendredi 30 septembre : Journée de déclaration de clientèle – **éviter absence de votre enfant**

Lundi 3 octobre : Journée pédagogique pour élections provinciales
Service de garde ouvert – inscriptions nécessaires

Lundi 10 octobre : Journée de congé férié - Action de Grâces

